

# CHARTRE ÉTHIQUE

Je, soussignée, **Christelle BACLET**, déclare respecter cette charte éthique :

1. Exercer **LÉGALEMENT**, en étant déclarée comme professionnelle.  
Siret 94780261700011 « *Au Cœur de Soi* »
2. **RESPECTER** la dignité de la personne que je reçois :
  - En connaissant mes propres limites professionnelles.
  - En m'engageant à orienter mon (ma) consultant(e), si besoin, vers un autre praticien.
  - En mettant en œuvre une recherche de moyens qui tend vers l'autonomie et le mieux-être de mon (ma) client(e).
  - En respectant ses croyances philosophiques, politiques et religieuses.
  - En n'utilisant aucune pratique, pression, de quelque ordre que ce soit, qui puisse mettre en péril l'intégrité de mon (ma) client(e)n, comme l'adhésion à un mouvement, une école, une communauté religieuse ... etc ...
3. En ne **ME SUBSTITUANT PAS À VOTRE MÉDECIN**. Ma pratique n'est pas médicale et je ne prétends ni guérir, ni soigner. Je vous encouragerai toujours à poursuivre les traitements médicaux en cours.
4. En **M'INTERDISANT** toute pratique sexuelle avec mes client(e)s.
5. En **M'INTERDISANT** et en **INTERDISANT** tout passage à l'acte violent.
6. Fixer les **HONORAIRES** avec tact et mesure, et s'interdire toute exploitation matérielle et financière.
7. **RESPECTER** et faire respecter la règle de **CONFIDENTIALITÉ**.
8. **GARANTIR** le secret professionnel.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, à Saint Augustin,